



Paris, le jeudi 9 décembre 2004

**Circulaire** : 038-04

**Émetteur** : Directions des relations du travail

**Objet** : Barème des salaires à compter du 1er janvier 2004

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Le protocole d'accord relatif à la rémunération, signé le 30 novembre 2004 a reçu l'agrément du ministre chargé de la Sécurité Sociale le 07 décembre 2004.

Pour votre information, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, les barèmes des salaires correspondant à la nouvelle valeur du point au 1er janvier 2004 qui s'établit à compter de cette date à 6.81662 euros.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.

Martine Fontaine  
Directeur

**Document(s) annexe(s) :**

- annexe 038-04,